



## Saisie de meubles par huissier

Par **butch**, le **04/09/2015** à **17:20**

Bonjour,

Il y a quelques jours j'ai reçu un courrier d'un huissier des finances publiques qui, à défaut de règlement de ma dette pour loyers impayés, menace de la saisie effective des meubles qui sera pratiquée même en mon absence. Seulement, je suis hébergé à titre gratuit par ma mère, suis sans emploi et touche le rsa socle. Je ne possède rien dans cet appartement mis a part mes vêtements. Il doit venir le 11/09. Peut-il saisir dans ces conditions ? et est-il nécessaire pour ma mère d'avoir les factures de tout ses biens ? Je finalise actuellement un dossier de surendettement mais on m'a vivement conseillé de ne pas en parler aux huissiers, est-ce vrai ? Que puis-je faire en attendant que mon dossier de surendettement soit complet pour éviter une saisie ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **cocotte1003**, le **04/09/2015** à **19:03**

Bonjour, oui votre mère doit prouver la provenant de ses biens. Proposer à d'huissier un échelonnement de votre dette en déterminant une somme mensuelle que vous pourrez impérativement régler, cordialement